



Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	8	5	2

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 11 décembre 2025 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 16 décembre 2025 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens. Etaient présents SUZZARINI Pierre, BARBE Gilles, Françoise STREIT, DOLCI Marc, MONTAGNON Danielle, GARAYT Myriam, GOUTEL Jean-Louis, Bernard CHEVALIER. Excusés : MENVIELLE-CHABERT Véronique donne pouvoir à CHEVALIER Bernard ; VERNAY Gentiane donne pouvoir à Françoise STREIT ; LORENZI Florence donne pouvoir à SUZZARINI Pierre ; GAVILLON Dominique donne pouvoir à DOLCI Marc ; DIDIER Claude donne pouvoir à MONTAGNON Danielle. Absents : CHABERT Emma, Gérard CHEVALLY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement

en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Marc DOLCI est désigné pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Maire acte que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18H30 et annonce l'ordre du jour.

LISTE DES DELIBERATIONS :

1. DEL 2025-12-01 TARIFS : approbation des tarifs 2026
2. DEL 2025-12-02 CLECT : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 4-12-2025 sur la compétence vie scolaire et l'évolution du montant de l'attribution de compensation afférente
3. DEL 2025-12-03 ENERGIE / TE38 : travaux sur réseaux d'éclairage public de maîtrise de la demande en énergie
4. DEL 2025-12-04 : PVD Lancement de la procédure de marché public relative aux travaux du Tiers-Lieu et adoption de l'enveloppe financière prévisionnelle
5. DEL 2025-12-05 RH- suppression d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant, aux agents contractuels sur le fondement de l'article I.332-8 du code général de la fonction publique
6. DEL 2025-12-06 FINANCES : DM9 Budget Principal 02430 Chapitre 012
7. DEL 2025-12-07 FINANCES : crédits investissements Budget Principal 02430
8. DEL 2025-12-08 FINANCES : crédits investissements Budget HAT 24331
9. DEL 2025-12-09 FINANCES : crédits investissements Budget EAS 24301
10. DEL 2025-12-10 FONCIER : cession coulinière N. Laurent

DEL 2025-12-01- FINANCES : Approbation des Tarifs 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs 2026 suivants :

	2026	2025
Tarifs concession cimetière		
30 ans - 1 place	200,00 €	200,00 €
50 ans - 1 place	320,00 €	320,00 €
Tarif columbarium pour une durée de :		
15 ans	250,00 €	250,00
30 ans	500,00€	500,00 €
Attribution concession avec monument pour une durée de :		
30 ans 1 place	1200,00€	1200,00€
30 ans 2 places	1400,00€	1400,00€



Attribution concession avec monument + caveau pour une durée de :	2200,00€	2200,00€
30 ans 1 place	2400,00€	2400,00€
30 ans 2 places		

Photocopies (tarif tout public à l'accueil et associations au PIT)

Papier fourni par les usagers

A4 et A3 monochrome papier blanc	0,40 €	0,40 €
A4 et A3 couleur papier blanc	0,50 €	0,60 €

Salles de l'Espace Culturel et salle de réunion de la T'Réseau

<u>Associations de Mens (sans recettes)</u>	Gratuit	Gratuit
<u>Associations de Mens (avec recettes) ou toutes les associations non domiciliées sur la commune, ou professionnels (dans la mesure des places disponibles) ou particuliers</u>		
- Journée :	80,00 €	80,00
- ½ journée (matin-après midi-soirée) :	45,00 €	45,00
<u>Mariages & fêtes (Rez de chaussée de l'espace culturel) : journée</u>	170,00 €	170,00
<u>Mariages & fêtes (Rez de chaussée de l'espace culturel) :</u>		
week-end	280,00 €	280,00 €
24h supplémentaires	80,00 €	80,00€
Une salle à la semaine	400,00 €	400,00€
Une semaine supplémentaire	250,00 €	250,00€
Location vidéoprojecteur	20,00 €	20,00€
Caution (espace culturel)	300,00 €	300,00€
Pénalité de perte ou détérioration du badge	20€	20€

Salle des Sagnes

<u>Associations de Mens</u> : première utilisation	Gratuit	Gratuit
seconde utilisation	180,00€	180,00 €
<u>Associations de Mens (au-delà de deux utilisations) ou toutes les associations non domiciliées sur la commune, ou professionnels (dans la mesure des places disponibles) ou particuliers</u>		
: journée	350,00€	350,00 €
: 1/2 journée (matin ou après-midi ou soirée)	200,00€	200,00 €
Forfait week-end : (du samedi matin au dimanche soir)	550,00 €	550,00€
Location Mezzanine (tarif horaire)	10,00€	10,00€
<u>Cautions :</u>		
Caution « ménage »	300,00€	300,00€
Caution « dommages et dégradations »	500,00 €	500,00€
Pénalité de perte ou détérioration du badge	20€	20€

Cuisine des sagnes :

Structures listées dans la convention en lien avec le programme alimentaire

Gratuit Gratuit



Cuisine Sagnes, hors programme alimentaire :

Structure hors programme alimentaire	1er jour	50 €	50 €
	2ème jour	30€	30€
	jour supplémentaire au-delà de 2 jours	10€	10€
Particulier ou professionnel	1er jour	100 €	100 €
	2ème jour	50 €	50 €
	jour supplémentaire au-delà de 2 jours	30 €	30 €
		500,00 €	500,00 €

Caution « dommages »

CHAPITEAU- BARNUM- BANCS-TABLES- GRADINS-ESTRADE

Chapiteau : (6x12)

location	300,00€	300,00 €
caution	1 000,00 €	1 000,00 €

Barnum 3x6 :

location	150.00 €	150.00 €
caution	750.00€	750.00€

Barnums 3 x3 :

location	100,00 €	100,00 €
caution	500,00 €	500,00 €

Pour les associations domiciliées en mairie de Mens, sous réserve de présentation d'un justificatif de manifestation.

Si enlèvement et remise en place par le preneur : table 2€ par jour – banc 1€ par jour

Sur le périmètre de la commune

• Livraison et reprise par le personnel communal des tables et bancs rassemblés dans un endroit accessible au véhicule pieds repliés – rendus propres : coût de location table 2€ par jour – banc 1€ par jour + forfait de livraison 60 €

• Si livraison reprise avec installation désinstallation par le personnel communal : coût de location table 2€ par jour – banc 1€ par jour + forfait 120€

Hors périmètre de la commune de Mens et de façon exceptionnelle limité aux communes limitrophes forfait revu en fonction des kilomètres et du temps de parcours (**sur devis**)

Toute location ou prêt est assorti du versement d'une caution de 90 € par table et 35 € par banc La caution couvre : le remplacement de tables/bancs non rendus au prix de rachat, les réparations de dégradations aux coûts de la réparation, le nettoyage des matériels non rendus propres, le non-respect des conditions de restitution prévu dans la convention (application des forfaits ad-hoc).

Estrade :

Via une convention, et sous réserve de disponibilité des agents techniques, l'estrade acquise par la commune sera mise à disposition des autres communes de la Communauté de Communes du Trièves et des associations culturelles (théâtre, danse, musique) de ces communes selon les conditions ci-après :

- Caution 2500,00 € 2500,00 €
- Location :



○ pour 48H	300,00 €	300,00 €
○ par jour supplémentaire (limité à 7 jours consécutifs)	50,00	50,00 €

Modalités et coût de livraison, montage et démontage : ½ jour de temps de travail d'un agent technique de la commune sera facturé pour chaque étape de mobilisation obligatoire :

- Le transport (+ frais de déplacement pour la livraison en camion municipal selon le barème en vigueur)
- Le montage
- Le démontage

La réservation doit se faire impérativement, a minima, 1 mois avant l'événement. Les modalités de réservation et d'utilisation de l'estrade sont décrites dans la convention de location, les services communaux veilleront à ce qu'elles soient scrupuleusement respectées par les usagers-locataires.

Gradins :

1 OU 2 GRADINS de 50 places chacun pour la période de location (voir conditions d'emprunt dans contrat de mise à disposition) / prix fixe pour 1 ou 2 gradins	50,00 €	50,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Les loyers et charges locatives feront l'objet d'une révision assise sur l'évolution de l'indice IRL du 3^e trimestre 2025 / 3^e trimestre 2024 (source INSEE) :

Soit $145,77 / 144,51 = 1,0087\%$ appliqué à compter du 1^{er} janvier 2025

Studio T1 pl Paul Brachet	237,20 €	235,15 €
Studio T1 bis pl Paul Brachet	239,66 €	237,59 €
Appartement n°1 (DPE F : loyer figé, travaux programmés 2026)	343,89 €	332,73 €
Appartement n°2	355,89€	352,81 €
Appartement n°3 (DPE F : loyer figé, travaux programmés 2026)	325,68 €	325,68 €
Appartement n°4 (DPE F : loyer figé, travaux programmés 2026)	290,00 €	290,00 €
Appartement n°5	468,16 €	464,11 €
Appartement n°6	486,88 €	471,08 €
Appartement n°7	355,89 €	352,81 €
Appartement n°8	319,27 €	316,51 €
Appartement n°9 (DPE F : loyer figé, travaux programmés 2026)	290,00 €	290,00 €
Logement d'urgence ancienne Trésorerie Publique	600,00€	600,00€
Charges mensuelles (Entretien, Eclairage, VMC)	29,68 €	29,42 €

PISCINE MUNICIPALE :

Enfant de moins de 4ans, toutes périodes confondues	Gratuit	Gratuit
---	---------	---------

Tarifs période de vacances scolaires : du 4 juillet au 31 août 2026 inclus

<u>Journée : de l'ouverture à 19h :</u>		
Adulte : 16 ans et plus	5,00 €	5,00 €
Enfant : 4-16 ans	3,00 €	3,00 €



<u>Matinée : de l'ouverture à 13h :</u>			
Adulte (16 ans et plus)	2,00 €	2,00 €	
Enfant (4 à -16 ans)	1,00 €	2,00 €	
<u>Après-midi : de 13h à 19h :</u>			
Adulte (16 ans et plus)	4,00 €	4,00 €	
Enfant (4 à -16 ans)	2,00 €	2,00 €	
<u>Fin journée 16 h à 19h :</u>			
Adulte (16 ans et plus)	3,00 €	3,00 €	
Enfant (4 à -16 ans)	2,00 €	1,00 €	
Tarifs hors période de vacances scolaires			
<u>Après-midi : de 12h30 à 18h :</u>			
Adulte (16 ans et plus)	4,00 €	4,00 €	
Enfant (4 à -16 ans)	2,00 €	2,00 €	
<u>Fin journée 15 h à 18h :</u>			
Adulte (16 ans et plus)	3,00 €	3,00 €	
Enfant (4 à -16 ans)	2,00 €	1,00 €	
Carte 10 entrées :			
Adulte (16 ans et plus)	40,00 €	40,00 €	
Enfant (4 à -16 ans)	20,00 €	20,00 €	
Colonies et groupes/personne (mini 10 personnes) :	2,00 €	2,00 €	
+ accompagnateurs gratuits			
Groupe de PMR (mini 5 personnes) / personne + accompagnateurs gratuits	2,00€	2,00€	
Carte abonnement saison :			
Adulte (16 ans et plus)	62,00 €	62,00 €	
Enfant (4 à -16 ans)	31,00 €	31,00 €	
Famille (à partir de 3 personnes) (2 adultes + 4 enfants maxi)	130,00 €	130,00 €	
Séance groupe scolaire avec un MNS en enseignement : par groupe de 30 élèves maximum	70,00 €	55,00 €	
Séance groupe scolaire - annulation par école	70,00 €	55,00 €	
Séance groupe scolaire - annulation intempéries	35,00 €	35,00 €	
Renouvellement du matériel pédagogique facturé par collectivité	100,00€		



DROITS DE PLACE- FOIRES- MARCHES

Tarif Marché aussi applicable au commerce et service ambulants :

1 Mètre linéaire (ml)	3,00 €	3,00 €
Forfait annuel/ml	35,00 €	35,00 €
Forfait trimestre /ml	10,00 €	10,00 €
Forfait camion (ex : outillage/bricolage)	50,00 €	50,00 €
Occupation terrasse commerçants sédentaires : du 01janvier au 31 décembre de l'année en cours : forfait de 15€ + 0.5€ par mètre linéaire au-delà des 5 premiers mètres.	15€ +0.5/m	15€ +0.5/m
<u>Tarif Foire 1er mai :</u>		
1 Mètre linéaire	6,00 €	6,00 €
Commerçants sédentaires mensois	Gratuit	Gratuit
<u>Tarif Foire août et octobre :</u>		
1 Mètre linéaire	3 €	3 €

T'RESEAU (espace de travail partagé) :

	Applicable au 01/01/2026	2025
Demi-journée bureau partagé / privatif	5,00 €	5,00 €
Journée bureau partagé / privatif	8,00 €	8,00 €
Forfait 10 demi-journées bureau partagé / privatif	40,00 €	40,00 €
Forfait 10 journées bureau partagé / privatif	70,00 €	70,00 €
Abonnement mensuel illimité	100,00 €	100,00 €
Tarif solidaire** - demi-journée bureau partagé / privatif	1,00 €	1,00 €
Tarif solidaire** - journée bureau partagé / privatif	2,00 €	2,00 €
** étudiant·es et bénéficiaires des minima sociaux (sur justificatif)		

Point d'information tourisme :

CARTES / CARTOGUIDES	
Cartoguide - Promenades et randonnées - Vercors Trièves	9,00 €
Cartoguide - Promenades et randonnées - Matheysine	9,00 €



Carte IGN Trièves Eau Sommet	30,00 €
Carte IGN 3236OT Villard de Lans-Mont Aiguille	15,00 €
Carte IGN 3237OT Glandasse-Col de la croix haute	15,00 €
Carte IGN 3336OT La Mure - Valbonnais	15,00 €
Carte IGN 3337OT Dévoluy-Obiou	15,00 €
LIVRETS - FICHES	
13 boucles autour de Mens	2,00 €
Fiches rando imprimées	0,50 €
CARTES POSTALES / JEU	
Cartes postales	2,50 €
Jeu de cartes Drac Attak prix de vente public	15,00 €
BILLETTERIE	
Entrée TERRE VIVANTE adulte	6,00 €
Entrée TERRE VIVANTE enfant (5-18 ans)	4,00 €
Visites guidées de MENS (AMT)	2,00 €

DEL2025-12-02 CLECT- -Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 4 décembre 2025 sur la compétence vie scolaire et l'évolution du montant de l'attribution de compensation afférente

Le conseil municipal, décide à l'unanimité et :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 4 décembre 2025 ;
- APPROUVE l'évolution du montant de l'attribution de compensation telle que définie dans le rapport ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document en rapport.

DEL2025-12-03 TE38 - travaux sur réseaux d'éclairage public de maîtrise de la demande en énergie

Le Conseil, décide de suspendre sa décision et de reporter la mise au vote au conseil du mois de janvier 2026 en vue d'obtenir des renseignements plus précis (réunion bilan en début d'année).

DEL 2025-12-04 PVD Lancement de la procédure de marché public relative aux travaux du Tiers-Lieu et adoption de l'enveloppe financière prévisionnelle

Le Conseil municipal, avec 10 voix pour et 3 voix contre décide d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Tiers-Lieu, telle que présentée dans la note financière annexée, incluant les dépenses déjà engagées et celles restant à engager jusqu'à la mise en service ; de confirmer l'engagement de la Commune dans la réalisation du Tiers-Lieu, équipement structurant en faveur de l'innovation sociale, du développement local et du dynamisme associatif ;



d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mener l'ensemble des démarches préalables nécessaires à la consultation ; à lancer la procédure de marché public relative aux travaux du Tiers-Lieu ; à signer tous actes, pièces, contrats, avenants ou documents afférents ; à solliciter toutes subventions complémentaires ou financements mobilisables ; à engager les négociations avec la Banque des Territoires pour le prêt envisagé ; **de prévoir la publication de la consultation de travaux à compter d'avril 2026**, après installation du nouveau Conseil municipal.

Remarques :

P. SUZZARINI : lancement des appels d'offres en avril pour permettre aux artisans de se positionner sur les différents lots.

G. BARBE : optimisation de la mutualisation avec la CCT, notamment sur les contrats de maintenance.

JL GOUTEL : la minorité a toujours voté favorablement pour ce projet mais aujourd'hui les règles de financement étant incertaines, il paraît prématuré de préparer la consultation des marchés.

P. SUZZARINI : la commune est en lien avec la Banque des Territoires pour nous permettre d'obtenir un prêt à taux très intéressant sur 25 ans (livret A + 0,5%) car la collectivité remplit les critères d'économie d'énergie.

G. BARBE : Le décalage temporel imposé par les nouveaux délais du Département nous permet d'avoir le temps de mieux anticiper les travaux avec les entreprises locales ; dans tous les cas l'Espace Culturel et la T'rseau devront répondre aux exigences du décret tertiaire.

JL GOUTEL : demande d'avoir connaissance de l'offre de la Banque des Territoire dès qu'elle sera formulée.

P. SUZZARINI : 100 000€ de la Région doit être acté en 2026 sinon l'enveloppe sera perdue idem pour la DRAC et le plan lié à la lecture publique qui n'est pas assuré d'être prorogé : autant de pression à s'engager en mars 2026.

DEL 2025-12-05 RH- suppression d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant, aux agents contractuels sur le fondement de l'article I.332-8 du code général de la fonction publique

Le conseil municipal décide à l'unanimité, à compter du 01/01/2026, de supprimer le poste d'agent technique polyvalent sur le grade d'agent de maîtrise avec une quotité horaire de 35/35^{ème} et d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée :

Suppression de poste - grade – quotité horaire	Date d'effet
Agent technique polyvalent - agent de maîtrise - 35/35ème	01/01/2026



DEL 2025-12-06 - FINANCES : DM n°9 Budget Principal 02430 (M57A)

Le conseil municipal décide avec 3 abstentions et 10 voix pour d'approuver la décision modificative n°9 du budget principal comme suit :

Décision Modificative n°9

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		-1 000.00 €

DEL 2025-12-07 FINANCES : Budget principal n° 02430 M 57A, ouverture des crédits d'investissement sur le début d'exercice 2026

Rappel des crédits de dépense d'investissement inscrits au Budget Primitif 2025 du budget Eau et Assainissement, 24301 M49, hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
BP 2025	262 475.50 €	1 564 926.23 €	0.00 €
Proposition à 25%	65 618.88€	391 231.56 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur de 25 %, du Budget Primitif 2025 du budget communal soit un total de crédits de 456 850.44 €

DEL 2025-12-08 FINANCES : -Budget Hébergement et Accueil Touristique n°24331, M4, ouverture des crédits d'investissement sur le début d'exercice 2026

Rappel des crédits de dépense d'investissement inscrits au Budget Primitif 2025 du budget Hébergement et Accueil Touristique, 24331 M4, hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

	Chapitre 20	Chapitre 21
BP 2025	9 600.00€	68 000.00 €
Proposition à 25%	2 400.00€	17 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur de 25 %, du Budget Primitif 2025 du budget Eau et Assainissement, soit un total de crédits de 19 400.00 €

DEL 2025-12-09 FINANCES : -Budget Eau et Assainissement n°24301 M49, ouverture des crédits d'investissement sur le début d'exercice 2026

Rappel des crédits de dépense d'investissement inscrits au Budget Primitif 2025 du budget Eau et Assainissement, 24301 M49, hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »

	Chapitre 20	Chapitre 21
BP 2025	262 475.50 €	1 564 926.23 €
Proposition à 25%	65 618.88 €	391 231.58 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur de 25 %, du Budget Primitif 2025 du budget Eau et Assainissement, soit un total de crédits de 456 850.44 €

DEL 2025-12-10 FONCIER : cession d'une parcelle M. Nicolas LAURENT

La mairie de Mens a été sollicitée par M Nicolas Laurent, demeurant 89 rue Louis Rippert, 38710 Mens, qui souhaite acheter à la Mairie le passage de type « coulinière » démarrant rue Louis Rippert et longeant une partie de sa propriété ;

Il est proposé de vendre cette parcelle de 16m² à M. Nicolas Laurent à hauteur de 80€ par mètre carré.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette vente pour un montant de 1 280€ (les frais de notaires et de géomètre étant à la charge de l'acheteur).

Questions diverses :

G. BARBE : Bilan très positif de Pep's Trièves sur la navette du marché. Devra être décidé si le partenariat est reconduit et inscrit dans le budget 2026.

M. DOLCI : GAB : il reste les branchements informatiques à faire pour que la Société LOOMIS approvisionne en liquide.

P. SUZZARINI : Ce jour, acquisition de 3 parcelles de forêt (Bois Noir, dans la continuité de celles déjà acquises) 7000m² pour 1500€ acheté à D. Carton.

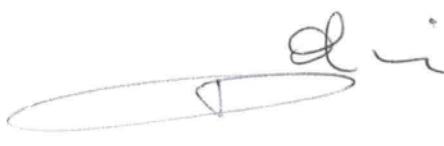
Le Maire clôture le Conseil à 19h24.

Le Maire,
Pierre SUZZARINI



Fait à MENS, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Marc DOLCI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "dolci". It is written over a stylized oval shape.